

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 26/02/2021

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Alain Nambotin,

Excusées : Geneviève Lamberet procuration donnée à Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin procuration donnée à Serge Gardien

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Alain Nambotin

Votants : 7/7

1) Approbation du compte rendu du 29 janvier 2021

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte rendu de la séance du 29 janvier 2021.

Proposition d'ajouter à l'ordre du jour :

- La demande de prolongation du bail de location du gîte communal pour une durée d'un an
- La demande de notre nouvelle secrétaire de prendre en charge une partie de sa mutuelle.

Ces deux ajouts sont acceptés à l'unanimité

2) Demande d'une subvention correspondant au solde (7883€) du fonds de concours 2020 à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Le maire, présente les subventions obtenues au département de l'Ain et à l'État pour les travaux de réhabilitation du parcours de santé du petit Perthuis, ainsi que la réalisation d'un terrain de jeux et d'un terrain de boule près du gîte de la Cure.

Comme il reste un solde des fonds de concours 2020 d'un montant de **7883 euros à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)**, le maire demande au Conseil municipal d'effectuer une demande d'aide auprès de la CCPA pour consolider le financement de ces projets suivant le plan ci-dessous :

Sources	Montants (HT)	%
État, DETR (obtenu)	20 222 €	30 %
Département de l'Ain (obtenu)	20 223 €	30 %
CCPA fonds de concours 2020	7 883 €	11,69 %
Fonds propres	19081,14 €	28,31 %
TOTAL HT du projet	67 409,14 €	100 %

Délibération 03-02-21 : Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la demande de subvention auprès de la CCPA du solde des fonds de concours 2020

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 26/02/2021

3) Repeuplement forestier dans le cadre du plan de relance de l'État et demande de la subvention induite (70 % de cette opération)

Ce repeuplement est refusé pour cette année afin de conserver un budget 2021 raisonnable vu les engagements de travaux déjà pris.

4) Intégration des parcelles de bois enclavées dans le régime forestier géré par l'ONF.

Le point 3 ayant été repoussé, cette intégration ne se justifie pas actuellement.

5) Point sur les travaux prévus sur l'année 2021 à prévoir au budget.

- **Rénovation du gîte de la cure**

Le maire, présente le projet de rénovation du gîte de la Cure.

Il propose l'abandon du projet d'extension de celui-ci par l'annexion de la « chambre du curé » attenante étant donné le coût trop important de cette opération.

Il propose de rénover le gîte, sans extension, en refaisant les peintures et en réalisant une cuisine intégrée plus moderne. Les meubles vétustes seront remplacés également (sommiers, penderie...).

Un point wifi sera également installé. Des devis seront demandés par Yoann.

Après s'être assuré de l'absence de toute question ou remarque, le maire soumet le point au vote.

Délibération 04-02-21 : Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité cette proposition de rénovation du gîte de la Cure sans extension.

- **Aménagement du « Plan de la rue »**

Le maire présente au Conseil les devis pour la viabilisation du « Plan de la rue » qui est la prolongation de la rue de la chapelle. Cette opération permettra la circulation, dans cette rue pour les véhicules de ramassage des ordures, le chasse-neige et des véhicules de secours. La configuration actuelle ne permettant pas d'effectuer à ces véhicules un demi-tour en son extrémité.

- Le devis de l'entreprise **FAVIER** d'un montant total de **35 493 € TTC** propose un terrassement de cette voie avec des matériaux importés et la réalisation, au final, d'un enrobé à chaud.

- Le devis de l'entreprise **PERRIN** d'un montant de **7392 € TTC** viabilise cette voie par l'apport de matériaux concassés pris dans une carrière à Innimond. Il faudra après tassage de ces matériaux prévoir une nouvelle intervention pour stabiliser le revêtement.

Le maire propose d'effectuer ces travaux en deux temps en prenant la société PERRIN.

Délibération 06-02-21 : Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de confier à l'entreprise PERRIN la réalisation de ces travaux.

- **Finalisation des travaux de voirie dans le village**

Le devis de 26 292 € HT de l'entreprise Favier est présenté. Il concerne

- l'enrobé à refaire entre la mairie et la fontaine du mâ, et
- la réfection des caniveaux à la Combe et sur la rue principale,

Seuls les caniveaux seront budgétés cette année (6130 € HT).

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 26/02/2021

6) **Demande de prolongation du bail de location du gîte communal pour un an.**

Mme Bayle, locataire du gîte communal dont le bail se termine le 28 mars 2021 nous demande de prolonger celui-ci d'un an. Le maire, propose de répondre favorablement à cette demande en renouvelant ce bail pour un an c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2022.

Après s'être assuré de l'absence de toute question ou remarque, le maire soumet le point au vote.

Délibération 05-02-21 : Le Conseil municipal, **accepte à l'unanimité le prolongement du bail de location du gîte communal pour un an.**

7) **Demande de notre nouvelle secrétaire de prise en charge d'une partie de sa mutuelle.**

Le conseil est d'accord sur ce principe en calculant cette participation au prorata des heures de travail effectuées. Ce sera à définir au moment de la signature de son contrat d'embauche.

Il est décidé, si on applique cette participation, par mesure d'équité, de la mettre en œuvre pour tous nos salariés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire Serge GARDIEN